LES SCULPTEURS

BARTHÉLEMY TREMBLAY

ET

GERMAIN GISSEY

A FONTAINEBLEAU

PAR

HENRI STEIN

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS
MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE



FONTAINEBLEAU

MAURICE BOURGES, IMPRIMEUR BREVETÉ

32, — rue de l'Arbre-Sec, — 32

—

1901

LES SCULPTEURS

BARTHÉLEMY TREMBLAY

ET

GERMAIN GISSEY

A FONTAINEBLEAU

PAR

HENRI STEIN

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS
MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE



FONTAINEBLEAU

MAURICE BOURGES, IMPRIMEUR BREVETÉ

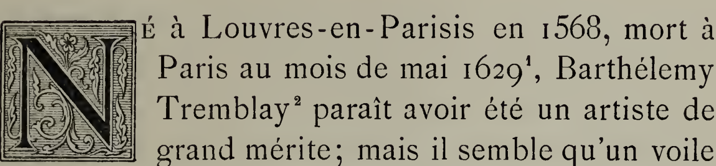
32, — rue de l'Arbre-Sec, — 32

—

1901

Extrait des *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais (1901).*

LES SCULPTEURS
BARTHÉLEMY TREMBLAY
ET
GERMAIN GISSEY
A FONTAINEBLEAU



NÉ à Louvres-en-Parisis en 1568, mort à Paris au mois de mai 1629[1], Barthélemy Tremblay[2] paraît avoir été un artiste de grand mérite; mais il semble qu'un voile épais persiste à vouloir nous cacher la plupart des travaux dus à son ciseau; nous sommes aussi peu renseignés que possible sur son œuvre, et Stanislas Lami, dans son récent *Dictionnaire des sculpteurs de l'école française*[3], est contraint d'avouer notre ignorance.

On sait cependant qu'au mois de mai 1596 Barthélemy Tremblay épousa à Avon Jeanne Du Breuil,

---

1. On peut s'étonner que Jal (*Dictionnaire critique,* p. 201) ait donné des dates fausses pour la vie de Tremblay : 1578-1639, alors qu'il publie son acte de décès. Il a cru devoir se fier davantage à la date erronée inscrite sur le monument élevé à sa mémoire; il n'y avait et ne pouvait y avoir cependant d'hésitation.

2. Ou plus inexactement Du Tremblay.

3. Paris, 1898, in-4° (page 543).

sœur du peintre Toussaint Du Breuil[1], et que le 6 janvier 1599 y fut baptisé un de leurs enfants; on sait aussi qu'il fut parrain, dans la même paroisse, le 13 juillet 1607, d'un fils du sculpteur François de La Vacquerie[2]. On pouvait donc supposer déjà, avec grande vraisemblance, qu'il avait été employé à la décoration du château de Fontainebleau, et que sa présence dans cette ville à plusieurs reprises n'était pas fortuite, mais obligatoire. Les documents qui suivent[3] permettront désormais d'affirmer sa collaboration aux embellissements du château, puisqu'il est l'auteur d'une partie des ornements sculptés dans la grande chapelle de la Trinité, sous la direction de Martin Fréminet, auteur au même temps de peintures encore admirées aujourd'hui.

Les ouvrages commandés en 1613, moyennant une rémunération totale de 2400 livres acceptée par Barthélemy Tremblay, ne furent pas exécutés avec une grande activité, puisque seize années après, lors du décès de l'artiste, le travail était seulement aux trois quarts achevé. Nous ne saurions dire si la maladie ou l'éloignement continuel de Fontainebleau[4] fut la raison de cette extraordinaire lenteur dans l'exécution.

---

1. Il travailla l'année suivante avec son beau-frère au rétablissement de la manufacture de tapis de Paris, vivement souhaitée par Henri IV (Sauval, II, p. 306).

2. Inventaire des archives départementales de Seine-et-Marne, I (Supplément à la série E), p. 19.

3. Minutes de Me Letellier, notaire (étude Dubée), à Fontainebleau.

4. L'éloignement est certain, du moins à plusieurs reprises. On sait qu'en 1616-1620 il demeurait à Paris rue des Vieux-Augustins (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1200, et *Nouvelles archives de l'art français*, IV, p. 248) dans une maison où il mourut. Et il travaillait ailleurs qu'à Fontainebleau; en 1618 et 1625 il touche une somme modeste sur les fonds des bâtiments

Par un nouveau contrat passé en septembre 1629, le gendre de Barthélemy Tremblay, Germain Gissey[1], s'engagea à terminer la décoration de la chapelle de Fontainebleau dans les conditions précédemment signées. Cartouches, moulures, ovales et pilastres furent donc terminés par Germain Gissey, qui s'est fait aussi un nom comme sculpteur[2]; c'est lui qui orna d'un buste le tombeau élevé à la mémoire de son beau-père dans l'église Saint-Eustache à Paris, et qui acheva également le buste en bronze de Henri IV, commencé par son beau-père, terminé en 1639, et aujourd'hui conservé à Paris dans une collection privée[3].

Indépendamment de ces travaux dont on peut attribuer avec certitude la paternité à Barthélemy Tremblay, on ne peut guère citer qu'une part, minime sans doute, de collaboration aux Tuileries et au Louvre, dont on trouve la trace en 1608 et qui ne saurait être précisée[4].

Quant à sa collaboration désormais connue à la

---

royaux, 500 livres et 250 respectivement (*Nouvelles archives de l'art français*, I, p. 50). On trouve aussi notre sculpteur parrain à Paris en avril 1610, en août 1615, en septembre 1619 et en août 1625 (Jal, *Dictionnaire critique*, p. 1201).

1. Il avait épousé Marie Du Tremblay en 1620.

2. Il fut le père de Henri de Gissey sur lequel A. de Montaiglon a attiré l'attention dans une brochure : *Henri de Gissey, peintre-dessinateur des plaisirs et ballets du roi* (Paris, 1854, in-8°). — Nous pouvons citer un document de 1642 où figurent d'autres membres de la même famille, Jean de Gissey, Noël son fils et Pierre son frère, tous trois avec le titre d'opérateur ordinaire du roi (*Archives nationales*, Y. 182, f° 253).

3. Sur ce buste, dont il existe une réplique inférieure en marbre blanc au Musée du Louvre, longtemps attribuée à tort à Barthélemy Prieur, voir une communication de M. P. de Kermaingant (*Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1883, p. 184).

4. *Nouvelles archives de l'art français*, t. I (1872), p. 45.

*

chapelle de la Trinité, — et bien à tort attribuée par divers auteurs[1] à Germain Pilon, décédé depuis longtemps, — elle ne se rapporte malheureusement qu'à la partie basse et à l'ensemble de la décoration inférieure. Le pourtour des fenêtres du premier étage ne comporte du reste aucune sculpture, bien que certainement l'auteur du plan primitif eût dû en concevoir. Et nous en sommes encore réduits aux conjectures tant au sujet des sculptures de la voûte, merveilleusement harmonieuse, que pour les anges en bronze d'une facture si noble qui dominent les quatre colonnes de l'autel, et également contemporains.

Devis des ouvrages de sculpture de plastre que Sa Majesté veult et entend faire faire pour seize pilles qui seront faictes au pourtour et costéz de la grande chappelle du chasteau de Fontainebleau, pour l'aornement et décoration d'icelles, dont la première desdictes pilles sera faicte ainsy qu'il est cy après déclaré :

Premièrement, la première desdictes pilles sera revestue par la face de devant de deux architraves d'un pied de large, contenant de hault en bas de la dicte pille deux thoises et demyes de hault ou environ, et d'une thoise de large entre lesdictz architraves, une ovale avecq plusieurs moullures convenables, qui aura de hault sept piedz, de large quatre piedz et demy, sur laquelle ovalle sera posé par les costéz deux petites car-

---

1. Notamment par R. Pfnor, *Guide artistique et historique au palais de Fontainebleau* (1889), p. 20 : « Germain Pilon en fit toutes les sculptures. »

touches et deux coquilles, qui serviront d'ornement à ladicte ovalle, et au-dessus et au dessoubz de ladicte ovalle se pose un compartiment faict de plusieurs mullures, dans lequel compartiment sera posé quatre rozes, et au-dessus et au dessoubz dudit compartiment sera posé deux testes d'anges avecq petitz festons à roulleaux qui serviront d'ornement ausdictes testes; et au-dessus et au-dessoubz dudit compartiment sera posé deux tables avecq leurs moullures.

Plus sera posé au bas de ladicte pille deux roulleaux, sur lesquelz sera posé deux petits enfans tenans en leur main une couronne et un chiffres, et des autres mains deux sceptres.

Plus sera posé une teste de chérubin ornée de roulleaux et d'un grand feston pendant avecq deux autres petits des deux costéz de la dicte teste qui se pose entre les croisées, et le tout par la face de devant.

Plus sera revestu les espaisseurs des pilles d'entre les croisées de plusieurs compartimens avecq leurs moullures.

Touttes lesquelles ouvrages ont esté faictes et parachevées à la première desdictes seize pilles par Me *Barthélemy Tremblet*, sculpteur de Sa Majesté, ainsy qui luy a esté monstré et figuré par le sieur Fréminet, premier peintre ordinaire de Sa Majesté, conducteur desdits ouvrages suivant son desseing.

Et pour cest effect l'entrepreneur sera tenu faire et parfaire les quinze autres pilles qui reste à faire semblables et de mesmes ordonnances, manière, fasson, estoffes et mathéreaulx que celles cy dessus déclarées par le menu, le tout au désir et contentement dudit sieur Fréminet; et sera tenu aussy de fournir de bon plastre, crampons de fer et autres estoffes et mathéreaux, peine d'ouvriers, pour la perfection desdictes seize pilles, et rendre lesdits ouvrages bien et deuement faictes et parfaictes, comme dict est, au désir dudit sieur Fréminet, dedans le plus brief temps que faire se pourra sans discontinuation, à la charge toutesfois que lesdictz entrepreneurs seront tenuz jetter en plastre tout premièrement les pilles et enduictz d'icelles desdites quinze pilles qui restent dans trois mois prochains, affin que ledict sieur Fréminet puisse ensuivre son intention.

Et pour le regard des eschaffaux, l'entrepreneur s'aydera et servira de ceux qui sont en ladicte chappelle, et sy manque desdits eschaffaux, ledit sieur Fréminet en fera fournir par Sa Majesté audit Tremblet. Plus et outre ledict entrepreneur sera tenu de crespir et enduire de bon plastre une arcadde estant au bout desdits pillastres attenant les peintures de Nonciades[1], affin de la pouvoir enrichir sur ledit plastre. Faisant touttes lesquelles ouvrages cy-dessus sera payé audit entrepreneur, pour chacune pille ornée et enrichie, comme dict est, la somme de cent cinquante livres, compris celle qui est jà faicte, qui sera comptée au mesme prix; et en ce faisant ne sera payée aucune chose audit entrepreneur du crespy et enduict de ladicte arcadde cy devant déclarée, sinon que ladicte somme de deux mil quatre cens livres pour lesdictes seize pilles.

Par devant Allain Langloix, notaire royal héréditaire à Fontainebleau, fut présent en sa personne *Berthélemy Tremblet*, me sculpteur de Sa Majesté, estant de présent en ce lieu de Fontainebleau, lequel a faict marché au Roy nostre Sire, ce acceptant par noble homme Sébastien Zametz, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, superintendant et ordonnateur des Bastimens du chasteau de Fontainebleau, en la présence de Jean de Donon, conseiller du Roy et controlleur général de ses bastimens; c'est assavoir que ledit Tremblet a promis et sera tenu faire à neuf les ouvrages de sculptures de plastre de seize pilles accompagnées et enrichies de plusieurs moullures, architraves, compartimens, testes d'anges, chérubins, avecq autres ornemens mentionnéz par le menu aux articles des devis cy-dessus déclaré, dont l'une desquelles seize pilles a esté jà faicte et parachevée entièrement par ledit Tremblet, ainsy qu'il luy a esté monstré et figuré par le sieur Fréminet, premier peintre ordinaire de Sa Majesté, conducteur desdits ouvrages, suivant son desseing, lequel icelluy Fréminet à ce

---

1. Il s'agit de la peinture de Fréminet, l'*Annonciation de la Vierge*, grande composition dans un compartiment de la voûte placé au-dessus du maître-autel.

présent a eu pour agréable icelle pille, et pour le reste qui sont quinze pilles, sera tenu les rendre faictes et parfaictes ainsy que celle qui est faicte à présent, de mesme ordonnance, manière, fasson, estoffes et mathéreaux, comme dict est par ledict devis, au désir et contentement dudit sieur Fréminet, à la charge de fournir par ledit Tremblet de bon plastre, crampons et fers, autres estoffes et mathéreaulx à ce nécessaires, peyne d'ouvriers, pour la perfection desditz seize pilles et rendre lesdits ouvrages bien et deuement faictes et parfaictes, comme dict est, au dire dudit sieur Fréminet, dedans le plus brief temps que faire se pourra, sans discontinuation, à la charge toutesfois que ledit Tremblet sera tenu de sertir en plastre les pilles et enduicts desdites quinze pilles qui restent dans trois mois prochains, affin que ledict sieur Fréminet puisse en suivre son intention; pour faire lesquelles ouvrages ledict Tremblet s'aydera et servira des eschaffaux qui sont en ladicte grande chappelle, et sy ne peuvent suffire, ledict sieur Fréminet en fera faire fournir par ledit sieur Zametz audit nom de stipullant pour Sadicte Majesté : ce marché faict ausdictes charges et pour et moyennant le pris et somme de deux mil quatre cens livres, qui est pour chascune pille enrichye comme dessus la somme de cent cinquante livres, en ce compris l'une desdictes pilles qui est à présent faicte; et en ce faisant et moyennant ladicte somme de deux mil quatre cens livres ledit Tremblet sera tenu de crespir et enduire de bon plastre une arcadde estant au bout desdits pillastres attenant les peintures de la Nonciade, affin de la pouvoir enrichir sur ledit plastre, sans que pour ce il y soit compté ny payé aucune chose que icelle somme de deux mil quatre cens livres qui lui seront payéz par le sieur trésorier des bastimens du Roy, scavoir présentement six cens livres pour avoir plus de moyen d'advencer lesdits ouvrages, et le reste au fur et ainsy qu'il travaillera ausdits ouvrages; car ainsy a esté accordé; promettant, obligeant corps et biens comme pour les propres deniers et affaires du Roy, renonceant, etc. Faict et passé audit Fontainebleau, le septiesme jour d'octobre mil six cens treize, ès présences de Louis Cauchois et François Brossard, clercs tes-

moings, qui ont signé à la minutte des présentes avecq lesdictes partyes, et ledict notaire suivant l'ordonnance.

Signé : LANGLOIS.

Par devant Claude Letellier, notaire roial héréditaire à Fontainebleau, est comparu en personne *Germain Gissey*, me sculteur à Paris, y demeurant rue des Vielz Augustins[1], parroisse Sainct Ustache, estant de présent en ce lieu de Fontainebleau, lequel, comme gendre et héritier de deffunct Berthelemy Tremblet, vivant me sculteur ordinaire du Roy; et après avoir ouy la lecture du devis et marché dont copies sont cy dessus transcriptes et par moy notaire soubz collationnées, a promis et promect au Roy nostre Sire, ce acceptant haulte et puissante dame Jehanne de Rouillac, veufve de feu Messire Jehan Zamet, ayant la charge et surintendance générale des bastimens du chasteau de Fontainebleau, et noble homme Jehan Donon, conseiller de Sa Majesté et controlleur général de ses bastimens, de continuer, faire et parachever bien et deuement les ouvraiges de scultures de plastre à Fontainebleau mentionnés et déclarés dans le devis et marché suivant et au désir d'icelluy; par lequel marché appert ledit feu Tremblet estre obligé faire lesdits ouvraiges moyennant la somme de deux mil quatre cens livres, sur lesquelz il auroit par devant receu dix-huit cens livres; et ne reste du pris d'icelluy que la somme de six cens livres que ladicte dame et le sieur Donon audict nom ont promis faire payer audict Gissey par le sieur trésorier général des bastimens de Sa Majesté au fur et à mesure qu'il advancera lesdits ouvraiges, ausquelz icelluy Gissey s'est obligé travailler journellement sans discontinuer jusque en fin de perfection, et le tout suivant et conformément audict marché, clauses et conditions y contenues; promettant, obligeant de mesme ledit Gissey corps et

---

1. Sans doute dans la même maison que son beau-père.

biens comme pour les propres affaires du Roy, renonceant, etc. Faict et passé audict Fontainebleau, en la salle de la conciergerie dudit chasteau, où est logée ladicte dame Zamet, l'an mil six cens vingt neuf, le vingt trois jour de septembre, avant midi, en présence de Augustin Letellier et Robert Sermagnac, clercs tesmoings, qui ont signé avec lesdits sieurs, et ont scellé et controllé suivant les ordres du Roy.

JANNE DE ROILHAC. GISSEY.

DE DONON. A. LETELLIER.

SERMAIGNAC.

LETELLIER, notaire roial.



FONTAINEBLEAU. — MAURICE BOURGES, imp. breveté

Stein (Henri). Les sculpteurs Barthélemy Tremblay et Germain Gissey à Fontainebleau

Fontainebleau, 1901, in 8°

cf dossier Bléraincourt.


SOCIETE HISTORIQUE ET ARCHEOLOGIQUE DU GATINAIS
DOM MORIN
HISTOIRE
du
GATINAIS
FLEUREAU
ANTIQUITÉS
D'ESTAMPES
MDCCCLXXXIII
Paul Fouché